## LA DEMARCHE

**Hier...**

1. établissement d'un **diagnostic partagé** du territoire

recensement des **enjeux**

définition des **objectifs** qui répondent aux enjeux

**TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE**

**ASSOCIATION**

**et CONCERTATION**

*avec la population, les associations et avec les personnes publiques associées et consultées*

**Aujourd'hui...**

2. Élaboration du projet de vie **Le PADD** comprenant les grandes orientations choisies pour répondre aux objectifs

**Demain...**

3. La **transcription** Zonage, règlement, orientations d'aménagement, annexes...

## LA CONCERTATION

| PREMIÈRE RENCONTRE | VOTRE RÔLE EN TANT QU'HABITANT |
|---|---|
| PRÉSENTATION DU **DIAGNOSTIC** ET DES ENJEUX DU PLU | FAIRE CONNAÎTRE VOS OBSERVATIONS |
| Aujourd'hui... PRÉSENTATION DU **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) | DÉBATTRE SUR LE PROJET DE VIE |

**La concertation est ouverte à tous**

Elle doit permettre d'échanger sur ce que pourraient être l'aménagement et le développement durable de notre commune pour les 10 prochaines années

Il s'agit d'avoir une vision partagée sur **un projet d'intérêt général**

Dans ce cadre, il ne s'agit pas d'analyser les demandes particulières, celles-ci devront être exposées lors de l'enquête publique auprès du commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif

Au vu des remarques écrites ou orales recueillies, **le Conseil Municipal tirera le bilan de la concertation**
Cette dernière pourra influencer la réflexion sur le projet de PLU avant son arrêt



## LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le PADD exprime le projet de vie de la commune pour les 10 prochaines années

- Il est élaboré à partir des enjeux issus du diagnostic territorial
- Il représente la « clef de voûte » de la politique d'aménagement et de développement de la commune
- Il trouve sa traduction dans les pièces réglementaires du PLU (plan de zonage, règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation)
- Il est une garantie de démocratie car le projet de vie est débattu au sein du Conseil Municipal et présenté à la population pour participation au débat

**Le développement durable, c'est construire un projet de vie soucieux de préserver les équilibres naturels et économiques, favorisant la mixité sociale et garant du cadre de vie pour les générations futures.**

## RAPPEL DES OBJECTIFS ISSUS DU DIAGNOSTIC

### OBJECTIFS FONDATEURS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE, SOCIAL ET URBAIN

Accompagner et organiser la croissance de la population

Maintenir la production de logements diversifiés (taille, typologie) et répondre aux objectifs du PLH en matière de logements aidés

Proposer des formes urbaines moins consommatrices d'espace

Réserver des emprises pour l'accueil d'équipements adaptés aux besoins présents et à venir

Urbaniser prioritairement à proximité de la gare, dont l'importance est amenée à se renforcer dans le cadre du CEVA

### OBJECTIFS FONDATEURS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE PAYSAGE

Prendre en compte les sensibilités environnementales nécessaires au maintien de la biodiversité (Les Voirons, les marais)

Préserver et valoriser le cadre paysager qui participe à la qualité du cadre de vie

Envisager un développement urbain adapté à la capacité des réseaux et aux coûts que la collectivité est prête à supporter pour leur amélioration

### OBJECTIFS FONDATEURS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Accompagner la dynamique de développement de la zone économique des Bracots et maintenir les commerces et services de proximité

Protéger les espaces agricoles et les sièges d'exploitation

Développer les activités de loisirs et le tourisme de proximité